



Hôtel de Ville
2, Av. Pierre Mendès-France
07220 Viviers

ARRETE N° 2022-156
Autorisation municipale d'ouverture
Espace Petite Enfance Elise Baron
Réf : EzGEDC224995D

Le Maire de la Ville de Viviers,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R.123-1 à R.123-55, 152-6 et R.152-7,

Vu le décret n°95-960 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, et modifiant le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, complété par l'arrêté du 22 juin 1990 modifié pour les établissements recevant du public de la 5^{ème} catégorie,

Vu l'arrêté du 31 août 2021 du ministère des solidarités et de la santé créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage,

Vu la demande de permis de construire n°07 346 20 C0018 du 18 décembre 2020 déposée par la Communauté de Communes Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA), sise 2 avenue du maréchal Leclerc, 07700 Bourg Saint Andéol, pour la construction d'une crèche intercommunale sise 22 avenue Lamarque, 07220 Viviers, sur la parcelle AN49A, et accordée par l'arrêté n°2021-064 du 17 mai 2021,

Vu le rapport de visite de sécurité de l'entreprise L.S.I. daté du 1^{er} août 2022 dans les locaux de l'Espace Petite Enfance Elise Baron, sis 22, avenue Lamarque, 07220 Viviers,

Considérant la demande présentée par le Pôle Enfance-Jeunesse-Vie sociale de la DRAGA, d'une autorisation municipale d'ouverture,

ARRETE

Article 1 : L'établissement désigné « Espace Petite Enfance Elise Baron », sis 22 avenue Lamarque, 07220 Viviers, de catégorie 5 et de type R, est autorisé à ouvrir au public. Il accueille les activités du Relais Petite Enfance, du Lieu d'Accueil Enfant-Parent « Tournebulle » et de l'Espace Multi-Accueil Léo Lagrange d'une capacité de vingt places.

Article 2 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre les risques incendie et de panique précités.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une copie sera affichée en mairie. Une ampliation sera transmise au préfet ainsi qu'au commandant de la brigade de gendarmerie.

Fait à Viviers, le 25 août 2022



Pour le Maire,
L'adjointe déléguée
Martine Riffard-Voilqué